



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Séance publique du

17 mai 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

2010.529

OBJET : LOGEMENT DE FONCTION ENSEIGNANT - REMISE GRACIEUSE DE LA DETTE DE MONSIEUR JEAN CHARLES FABREGA

Le 17/05/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 11/05/2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Brigitte DEVESA à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Robert FOUQUET à M. Alexandre GALLESE, M. Jean-Christophe GROSSI à M. Helliot BRAMI, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, M. Christian LOUIT à M. Gérard GERACI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à Mme Fleur SKRIVAN

Excusés sans pouvoir :

Mme Michèle JONES

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Patricia LARNAUDIE donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
D.G.A.S Education - Culture
- Politique de la Ville
Direction des Affaires Scolaires

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 17/05/10

RAPPORTEUR : Mme Patricia LARNAUDIE

Politique Publique : ENSEIGNEMENT ET SOUTIEN A L'ÉDUCATION DES ENFANTS SCOLARISÉS

OBJET : LOGEMENT DE FONCTION ENSEIGNANT - REMISE GRACIEUSE DE LA DETTE DE MONSIEUR JEAN CHARLES FABREGA - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Monsieur Jean-Charles FABREGA, professeur des écoles bénéficie d'un logement de fonction situé 20 rue de l'Arc à Aix-en-Provence (*groupe scolaire des Fenouillères*), depuis le 1^{er} Juillet 2004. A ce titre il doit verser à la commune un loyer de 216,46 Euros par mois, exigible tous les deux mois (soit 432,92€).

Monsieur FABREGA est en arrêt maladie depuis le 18 Janvier 2007. La pathologie qui a entraîné la suspension de son activité nécessite un accompagnement social. C'est ainsi que sur intervention d'une assistante sociale au mois de Mai 2008, monsieur FABREGA a obtenu l'étalement du paiement de son loyer auprès de la Trésorerie Municipale.

Depuis le 18 Janvier 2008, il est en « disponibilité d'office santé » sans salaire, ni indemnité. Sur nouvelle intervention d'une assistante sociale il est demandé, compte tenu du contexte économique dégradé et précaire de la famille, la remise gracieuse de sa dette.

Cette dette s'élève au 18 mars 2010 à 5040,94 Euros (*cinq mille quarante Euros et quatre vingt quatorze centimes*).

Compte tenu de la très grande difficulté sociale dans laquelle se trouve cette personne, suivie de manière permanente par les services sociaux, je propose la remise gracieuse de sa dette.

En conséquence, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** la remise gracieuse de la dette de Monsieur Jean-Charles FABREGA d'un montant de 5040,94 Euros (*Quatre mille quarante Euros et quatre vingt quatorze centimes*).

2010.529 - LOGEMENT DE FONCTION ENSEIGNANT - REMISE GRACIEUSE DE LA DETTE DE MONSIEUR JEAN CHARLES FABREGA

Présents et représentés	: 54
Présents	: 48
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 21/05/2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**